

ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES (65^{ème} point de l'ordre du jour) LA POSITION DU COLLECTIF MALOUIN DE L'EAU ET D'OSONS !

Le Conseil Municipal de Saint-Malo va délibérer ce soir 1^{er} octobre sur l'attribution à un opérateur privé de l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Rappelons qu'à l'initiative du collectif malouin de l'eau et de l'association Osons !, 57 citoyen-nes s'étaient en janvier dernier adressés à vous pour demander un large débat public permettant d'éclairer la population et les associations sur le choix entre une gestion de ce service public, soit en régie municipale soit par délégation à une entreprise privée. Ignorant cette interpellation, votre Conseil Municipal le 29 janvier approuvait, par 34 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention le principe du recours à la délégation de service public pour gérer l'assainissement/eaux pluviales. L'argument majeur en faveur de ce choix était que la régie ne permettrait pas une « *prise en main rapide et efficace du service..., à des conditions maîtrisées... au regard de la nature du service (gestion d'une station d'épuration importante, demandant un niveau de technicité élevé).*

Suite à la consultation publique lancée par la ville de Saint-Malo, deux opérateurs privés (Lyonnaise des Eaux – groupe Suez- et Compagnie des Eaux et de l'Ozone – groupe Véolia-) se sont portés candidats. Il apparaît que le choix préconisé par la Commission de Délégation de Service Public s'oriente vers une offre négociée avec le titulaire actuel, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

Ce choix serait motivé essentiellement par des considérations financières, l'offre de la CEO étant la moins-disante et susceptible de permettre à la fois une baisse de la tarification aux usagers de l'assainissement et une réduction du coût de gestion des eaux pluviales pour la ville.

Si le Conseil Municipal confirme cette option ce soir, encore faudra-t-il s'assurer que:

- ◆ la prestation réalisée par la CEO soit qualitativement satisfaisante – tant pour l'entretien quotidien que pour l'état des installations à la fin de la délégation dans 7 ans -, ce sur quoi on peut légitimement s'interroger quand on observe les moyens supplémentaires que proposait de mettre en œuvre le candidat évincé,
- ◆ la baisse de la tarification ne profite pas essentiellement qu'aux «gros » consommateurs. A ce titre, nous estimons nécessaire de réduire encore la part fixe de l'abonnement, pour ne pas retomber dans la même inéquité que celle pratiquée par la RME sur l'eau potable.

Quoiqu'il en soit, il reste que ce dossier aura démontré l'ampleur des profits dégagés par le groupe Véolia et sa filiale en 30 années de gestion déléguée du service de l'assainissement, puisque cette même entreprise est en capacité aujourd'hui de réduire son tarif de 28% sur l'abonnement, de 16% sur le volume traité et de plus de 100.000 €/an sur les eaux pluviales, tout en se gardant une marge bénéficiaire annuelle évaluée à plus de 230.000 € avant impôts ! Ces chiffres démontrent la justesse de notre exigence d'obtenir un bilan de la gestion du prestataire avant toute prise de décision.

De là à penser qu'une étude rigoureusement objective, associée à un large débat public, aurait pu démontrer qu'une reprise en régie publique du service était l'option à privilégier tant sur le plan technique que sur le plan économique, il n'y a qu'un pas que nous franchissons. Nous estimons que la municipalité n'a pas fait en la circonstance toute la transparence sur ce dossier ni respecté la démocratie locale.

Saint-Malo, le 1er octobre 2015

LE COLLECTIF MALOUIN DE L'EAU – L'association OSONS !

